



EUROPE

**Comité régional de l'Europe
Soixantième session**

Moscou, 13-16 septembre 2010

EUR/RC60/R9
15 septembre 2010
102571
ORIGINAL : ANGLAIS

Résolution

Projet de budget programme pour 2012-2013

Le Comité régional,

Ayant examiné le projet de budget programme pour la période biennale 2012-2013 (document EUR/RC60/10) et la perspective régionale à son égard (EUR/RC60/10 Add.1), et ayant pris note des commentaires émis à ce sujet par le Comité permanent du Comité régional et le Comité régional ;

Saluant les efforts soutenus consentis dans toute l'Organisation pour présenter un budget mieux ciblé correspondant à une vision stratégique à plus long terme couvrant trois périodes biennales, comme énoncé dans les objectifs du Plan stratégique à moyen terme ;

Prenant note du fait que les propositions budgétaires ont été établies conformément à la résolution EUR/RC47/R9, qui demandait au directeur régional de préparer la perspective régionale du budget programme conformément aux principes appliqués pour la présentation du budget programme mondial, tout en reflétant les priorités et spécificités régionales ;

Prenant également note du fait que la proposition budgétaire actuelle doit être considérée comme un projet, étant donné que l'article 34 de la Constitution de l'OMS stipule que le directeur général soumet la proposition de budget de l'Organisation au Conseil exécutif avant approbation finale par l'Assemblée mondiale de la santé ;

Notant avec préoccupation le déséquilibre continu existant entre les grandes priorités de la santé approuvées par les États membres européens de l'Organisation et le financement volontaire désigné pour lesdites priorités ;

1. PREND NOTE du projet de budget programme mondial 2012-2013 repris dans le document EUR/RC60/10, qui devra être financé grâce à des contributions obligatoires et volontaires, dans la mesure où ces dernières peuvent être obtenues ;
2. APPROUVE les orientations stratégiques formulées dans le document « Projet de budget programme 2012-2013 : la perspective de la Région européenne » (EUR/RC60/10 Add.1) ;
3. PRIE la directrice régionale de communiquer au directeur général les points de vue, commentaires et suggestions exprimés par le Comité régional à propos du projet de budget programme, afin qu'il en soit tenu compte pendant la finalisation du budget ;
4. PRIE la directrice régionale d'expliquer également au directeur général que le Comité régional propose un nouveau renforcement des mécanismes et principes utilisés pour affecter des ressources centralisées entre les principaux Bureaux de l'Organisation ;
5. PRIE la directrice régionale (après que l'Assemblée mondiale de la santé aura approuvé le budget programme mondial en 2011) de préparer et de présenter (en collaboration avec le Comité permanent du Comité régional) un ensemble d'indicateurs de la performance et une liste des principaux résultats devant être atteints au Comité régional en sa soixante et unième session afin de renforcer la gouvernance et la fonction de supervision du Comité régional ;
6. PRIE INSTAMMENT les États membres de se rappeler les priorités convenues chaque fois que des contributions volontaires doivent être affectées aux activités de l'OMS.